

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 838/SLAG portant publication de la liste des candidats à l'élection sénatoriale du 2 septembre 1974 .

n° 838/SLAG

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
16 septembre 1974

Numéro JO  
n° 18 du 25/09/1974

Date du numéro  
25 septembre 1974

### VISAS

**Vu** la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

**Vu** le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire

**Vu** l'ordonnance n° 58-1098 du 15 novembre 1958 relative à l'élection des sénateurs, complétée par l'ordonnance no 59-260 du 4 février 1959

**Vu** le décret n° 59-393. du 11 mars 1959 pris pour l'application dans les territoires d'outre-mer de la République des articles 1er, 5 et 6 et des titres II et III de l'ordonnance n° 58-1098 du 15 novembre 1958 relative à l'élection des sénateurs, complétée par l'ordonnance n° 59-260 susvisée

**Vu** le décret n° 74-692 du 6 août 1974 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, promulgué par arrêté n° 729/SLAG du 12 août 1974

**Vu** l'arrêté ne 759/SLAG du 20 août 1974 modifié par l'arrêté no 788/SLAG du 27 août 1974, relatif à l'élection sénatoriale du 22 septembre 1974

**Vu** le code électoral,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La liste des candidats et remplaçants éventuels dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée pour l'élection d'un sénateur dans le Territoire français des Afars et des Issas, le 22 septembre 1974, est arrêtée ainsi qu'il suit :  
Monsieur Barkat Gourat Hamadou: Remplacant éventuel : Monsieur Ahmed Omar Bouh.

#### Art. 2

— Le présent arrêté qui sera publié selon la procédure d'urgence, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation, le Haut-Commissaire adjoint, R. GAUGER.